

Protocoles sur la gestion des éléments nutritifs

Protocol de biosécurité

Version préliminaire pour discussion seulement

Novembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIF	3
2	MATÉRIEL MINIMUM EXIGÉ	4
2.1	Matériel personnel	4
2.2	Matériel automobile.....	4
3	PROCÉDURE	5
4	COMMUNICATION	6

1 OBJECTIF

Le présent protocole aborde les préoccupations des producteurs agricoles en matière de biosécurité lors des visites du personnel du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le protocole s'appliquera à toutes les situations où ce personnel se rend dans des exploitations agricoles, et pas seulement celles qui sont visées par la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*. Ce protocole peut également servir de ligne directrice pour d'autres ministères ontariens.

Le protocole se veut une norme minimale à l'intention des employés du gouvernement. Les mesures énoncées dans le protocole sont conçues dans le but de réduire au minimum le risque de transmission de dangers d'une exploitation agricole à l'autre, dans des conditions normales. Il pourra s'avérer nécessaire de prendre des mesures supplémentaires dans certaines situations ou lorsque l'exploitant agricole ou le propriétaire l'exige. Dans ce dernier cas, l'exploitant agricole ou le propriétaire devra fournir le matériel et les installations nécessaires.

En bout de ligne, c'est l'exploitant agricole ou le propriétaire qui doit assurer la biosécurité complète de l'exploitation agricole.

On ne peut invoquer des motifs de biosécurité pour restreindre l'accès des employés du gouvernement à une exploitation agricole.

2 MATÉRIEL MINIMUM EXIGÉ

2.1 MATÉRIEL PERSONNEL

Couvre-chaussures jetables ou bottes en caoutchouc lavables
Lotion germicide pour les mains et essuie-mains
Combinaison ou sarrau de laboratoire lavable ou jetable *

2.2 MATÉRIEL AUTOMOBILE

Seau et brosse pour nettoyer les bottes et le matériel
Désinfectant bactéricide et virocide à large spectre
Bonbonne d'eau (5 litres suffisent)
Sacs à déchets pour y ranger les vêtements et le matériel contaminés
Couvre-chaussures et gants jetables
Essuie-tout

*** Matériel obligatoire seulement pour le personnel qui entre dans des installations à bétail ou des serres, qui va dans les champs de culture ou qui entre directement en contact avec du bétail**

Il incombe à l'employé(e) de s'assurer, avant sa visite, que le matériel nécessaire est disponible.

3 PROCÉDURE

- 1) Respecter tout autre protocole en vigueur sur les lieux ou toute autre enseigne ou barrière. Le matériel obligatoire supplémentaire doit être fourni par l'exploitant agricole ou le propriétaire.
- 2) Stationner loin de l'étable si possible et seulement dans les zones autorisées, loin des événements et des bouches d'aspiration.
- 3) Porter des bottes lavables ou des couvre-chaussures jetables propres sur les lieux. Se servir dans la mesure du possible des chaussures et des vêtements fournis par l'exploitant.
- 4) Porter une combinaison jetable ou propre quand il y a contact direct avec le bétail ou durant la visite d'un bâtiment d'élevage. Le personnel qui entre en contact avec les cultures est tenu d'avoir une combinaison à portée de la main. Le personnel peut porter un sarrau de laboratoire dans les serres.
- 5) Dans une installation, n'entrer dans les aires réservées au bétail que si c'est absolument nécessaire. Éviter de marcher sur les surfaces d'alimentation. Éviter autant que possible de circuler dans les zones d'entreposage du fourrage. Rester dans la mesure du possible dans les allées et sur les trottoirs. Ne pas contaminer par le fumier les zones de logement ou d'alimentation. Éviter tout contact direct avec les animaux, à moins que cela ne soit nécessaire.
- 6) Au moment de quitter les lieux, laisser si possible le matériel jetable aux soins de l'exploitant ou du propriétaire. Sinon, le ranger dans le véhicule, dans un sac à déchets fermé hermétiquement, qui pourra être jeté plus tard.
- 7) Il est important de nettoyer les bottes et le matériel utilisé dans les champs avant de quitter les lieux. Tout excès de matière organique doit être rincé avant la désinfection. Pour bien nettoyer les bottes en caoutchouc et le matériel, frotter toutes les surfaces, même les semelles, au moyen d'une solution désinfectante, d'une brosse et d'un grand seau d'eau. Vider le seau de tout débris en le rinçant à l'eau propre.
- 8) Mettre les bottes, le seau et le matériel dans le véhicule pour qu'ils puissent sécher à l'air, loin du matériel propre. Enlever la combinaison souillée et la ranger dans un sac à déchets loin du matériel propre. Se laver les mains à l'eau et au savon (ou avec une lotion désinfectante) et les sécher avec un essuie-tout jetable.
- 9) Si le gouvernement fédéral venait à imposer des exigences supplémentaires ou de nouvelles exigences pendant une épidémie infectieuse, celles-ci seraient alors applicables.

4 COMMUNICATION

Si un avis de nouvelle maladie contagieuse est diffusé dans la province, les phytopathologistes ou le vétérinaire provincial avisent les autres employés du gouvernement des protocoles de biosécurité ou des restrictions supplémentaires à suivre.